

ANNEXE No 6

*Par M. Blain:*

Q. Qui octroie la licence? R. C'est le gouvernement, dans la Nouvelle-Zélande.

*Par M. Powell:*

Q. Vous mentionnez le mot "licencié"? R. C'est la licence du bookmaker.

Q. Voulez-vous dire que dans la Nouvelle-Zélande les bookmakers sont licenciés? R. Les bookmakers sont licenciés.

Q. Par qui? R. Par le gouvernement.

Q. Et vous mentionnez deux Etats de l'Australie; est-ce que les bookmakers y sont licenciés? R. Je ne crois pas qu'ils le soient par le gouvernement, mais par les—

Q. Les associations de courses? R. Les organisations de courses. Le Victorian Club dans un endroit et l'Australian Jockey Club dans l'autre.

Q. Maintenant, quant à l'Afrique du Sud, êtes-vous renseigné sur le fonctionnement de la machine là? R. La machine y a été installée dans le cours des derniers douze mois comme étant le mode reconnu des paris, à Durban, dans Natal et Johannesburg.

Q. Je comprends que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a obtenu un pourcentage des recettes brutes du produit du champ de courses, pouvez-vous nous renseigner à ce sujet? R. Pas du mutuel.

Q. Non? R. Des recettes brutes à l'entrée. Non du revenu brut du club provenant de toutes sources.

Q. Maintenant le docteur Rutherford, vous pouvez vous en rappeler, a recommandé l'adoption du pari mutuel. Il a eu l'occasion de dire qu'il ne croyait pas que ça prêtait au pari sur le deuxième ou troisième dans une course; qu'avez-vous à répondre à cela? R. Vous pouvez parier au moyen de la machine, si le club établit ces machines pour cette fin, la même chose pour une place, pour le deuxième ou le troisième, tout aussi bien que sur le premier.

*Par M. McCarthy:*

Q. Devra-t-il y avoir une machine distincte? R. Une machine distincte.

*Par M. Powell:*

Q. Je comprends que vous avez vu les machines en opération? R. Je crois que je pariai en une seule occasion sur une course de chevaux il y a 14 ans. Je jouai en France sur certains chevaux à point nommé sur leur place, leur apparence, afin d'obtenir de l'expérience.

Q. C'est le seul mode en vogue en France, je crois? R. Le seul mode.

Q. Maintenant, que dites-vous de son attrait comparé à celui qu'offre le bookmaker au point de vue de la commodité pour le parieur? R. Ça ne garantit pas aucun retour fixe pour le parieur. Le bookmaker prépare une liste de prix et quand une personne fait un pari, elle sait, quand elle gagne, le montant exact de son bénéfice.

Q. Je comprends. R. Le mutuel ne permet pas que l'on se rende compte du bénéfice, puisqu'il consiste dans la division de l'argent encaissé. On ne peut se rendre compte d'avance.

Q. Vous voulez dire que vous préférez placer dix contre un honnêtement que de mettre votre argent dans un chapeau? R. Je comprends qu'en moyenne le parieur préfère connaître définitivement ce qu'il est pour avoir.

Q. Oui, j'y suis. R. Surtout si son but est, comme c'est souvent le cas, de gagner un certain montant.

Q. Bien, voulez-vous dire par là, M. Nelson, que le volume de paris serait plus ou moins grand? R. D'abord, si c'était substitué au présent système, le pourcentage des paris serait beaucoup moins grand, étant donné que les gens ne seraient pas habitués au nouveau système. Je crois que son fonctionnement dans